

الرابطة الوطنية لكرة القدم داخل القاعة
LIGUE NATIONALE DE FUTSAL



Commission de l'Organisation des Compétitions

PROCES VERBAL N° 24

SEANCE DU

LUNDI 24 FEVRIER 2025

Saison Sportive 2024 / 2025

Les Membres de la Commission :

- **Mr ADDI Abderahmane** Président
- **Mr KHEMIRI El Hadi** Membre
- **Mr MAATOUK Mohamed** Membre
- **Melle HAMOUDA Faiza** Secrétaire



Le Lundi 17 Février 2025 à 10 h00 s'est tenue une séance de travail au siège de la Ligue Nationale de Futsal en présence des membres de la Commission Organisation des Compétitions .

ORDRE DU JOUR

01	Résultat des Rencontres Phase Retour Division 1 - Catégorie Séniors (11eme Journée) 21 /22 Février 2025
02	Classement Division 1 -- Catégorie Séniors – (11eme Journée)
03	Résultat des Rencontres – Catégorie U 16 (7eme Journée) 21 /22 Février 2025
04	TRAITEMENT DES AFFAIRES - Catégorie U 16 -
05	Classement -- Catégorie U 16 – (7eme Journée)
06	Résultat des Rencontres Futsal Féminin– programmées du 21 et 22 Février 2025
07	TRAITEMENT DES AFFAIRES - Catégorie Féminines -
08	Classement -- Catégorie Féminines
09	Note aux Clubs « Règlements du Championnat de Futsal »

Saison 2024 - 2025 --- Phase Retour ---

01 -- Résultat des Rencontres de la Compétition Nationale Futsal --

– Division 1 –

11eme Journée – 21 / 22 Fevrier 2024

N° Match	Groupe Sud		
91	CM BERRIANE	CS GHARDAIA	4 - 1
92	CR HASSI MESSAOUD	JSM DJAMAA	6 - 1
93	HB METLILI CHAANBA	RC HASSANI	2 - 1
Exempt	CSN BOUNOURA		/

N° Match	Groupe Centre Est		
94	GAF SKIKDA	AC GUELMA	1 - 5
95	GF BBA	AF BBA	2 - 5
96 *	CF EL KSEUR	AC AUZIUM	* Match Arrêté
Exempt	C RAS EL AIN		/

N°Match	Groupe Centre Ouest		
97	FC AKBOU	MHS ORAN	3 - 4
98	UAM SAHEL	J SIDI MOUSSA	6 - 8
99	AE KIFFANE TLEMCEN	OS TIGHENNIF	5 - 6
Exempt	MC BEJAIA		/

*NB : Résultat de la Rencontre CF El Kseur – AC Auzium (Partie Arrêtée)
Sous Réserve de la Décision de la Commission de Discipline

02 - Classement Division 1 - 11eme Journée -- Phase Retour -
Classement de la Compétition Nationale Futsal- Division 1 -
Saison 2024 – 2025 -Phase Retour - 11eme Journée

GROUPE 01 – SUD-EST

Rang	Groupe Sud	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	CRM Hassi Messaoud	25	9	8	1	0	55	20	35	/
02	CSN Bounoura	21	9	7	0	2	52	25	27	/
03	HB Metlili Chaanba	16	10	5	1	4	40	37	3	/
04	CSS Ghardaia	14	10	4	2	4	43	40	3	/
05	CM Berriane	7	9	2	1	6	17	39	-22	/
06	RC Hassani Abdelkrim	7	9	2	1	6	29	52	-23	/
07	JSM Djamaa	5	10	1	2	7	24	47	-23	/

GROUPE 02 – CENTRE EST

Rang	Clubs	Pts	M.J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	CF El Kseur	19	9	6	1	2	35	19	16	/
02	AC Auzium	18	8	6	0	2	53	16	37	/
03	GF Bordj Bou Arréridj	18	9	6	0	3	39	23	16	/
04	AF Bordj Bou Arréridj	13	10	4	1	5	37	37	0	/
05	C Ras El Ain	12	9	4	1	4	27	37	-10	-1pt
06	AC Guelma	7	10	2	1	7	32	46	-14	/
07	GAF Skikda	5	9	1	2	6	21	66	-45	/

GROUPE 03 – CENTRE OUEST

Rang	Clubs	Pts	M.J.	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	MHS Oran	24	10	7	3	0	59	23	36	/
02	FC Akbou	22	9	7	1	1	52	17	35	/
03	J Sidi Moussa	19	10	6	1	3	42	37	5	/
04	MC Béjaia	16	9	5	1	3	49	27	22	/
05	OS Tighenif	12	9	4	0	5	31	48	-17	/
06	UAM Sahel	1	9	1	0	8	36	60	-24	-2pts
07	AE Kiffan Tlemcen	-3	10	0	0	10	23	80	-57	-3pts

***NB : Résultat de la Rencontre CF El Kseur – AC Auzium (Partie Arrêtée)**
Sous Réserve de la Décision de la Commission de Discipline

Saison 2024 - 2025

03 - Résultat de la Compétition Nationale Futsal – Catégorie U 16 – 7eme Journée – 21 / 22 Février 2025

N° Match	Groupe 1		
119	TS MAGHNIA	RC NAAMA	2 - 9
120 *	MHS ORAN	OR ABADLA	*Partie Arrêtée
121	OS TIGHENNIF	03 FA SBA	4 - 6
122	JSM TLEMCEN	AE KIFFAN TLEMCEN	4 - 3

N° Match	Groupe 2		
123	ES BOLOGHINE	AF BOU ISMAIL	Reprogrammé
124	US ROUIBA	MC ALGER	2 - 14
125	J SIDI MOUSSA	UAM SAHEL	Reprogrammé
126	ARB TISSEMSILT	CS BIRMOURADRAIS	N. J.

N° Match	Groupe 3		
127	AF BBA	MC BEJAIA	4 - 11
128	FC AKBOU	GF BBA	4 - 1
129	HF BBA	CF EL KSEUR	Reprogrammé
130	AC AUZIUM	AT MSILA	7 - 3

N° Match	Groupe 4		
131	EJ EL EULMA	RC EL EULMA	5 - 5
132	AC GUELMA	RC AIN MLILA	3 - 5
133	GAF SIKKDA	C RAS EL AIN	0 - 5
EN BATNA « Exempt »			

N° Match	Groupe 5		
134	CR HASSI MESSAOUD	RC HASSANI	2 - 3
135	RC MEGHAIER	MC OUM MERIEM	9 - 1
TS EL KSOUR « Exempt » // JSM DJAMAA « Exempt »			

N° Match	Groupe 6		
136	ESL MENIAA	HB METLILI CHAANBA	3 - 0
137	CS GHARDAIA	CM BERRIANE	3 - 2
CSN BOUNOURA « Exempt »			

**** N.B :** (Rencontre Non Jouée N.J) - Voir Traitement des Affaires

***NB :** Résultat de la Rencontre MHS Oran – OR Abadla (Partie Arrêtée)

Sous Réserve de la Décision de la Commission de Discipline

07 --- TRAITEMENT DES AFFAIRES - Catégorie U 16 -

Etude de la Rencontre Non Jouée :

Affaire N° 77 / D O C

Rencontre ARB Tissemsilt - CS Birmouradrais du 21.02.2025

→ **Attendu que** la rencontre de Championnat de Futsal (U 16) ARB Tissemsilt – CS Birmouradrais , programmée officiellement le Vendredi 21.02.2025 , ne s'est pas déroulée ; alors que l'Equipe ARB Tissemsilt ainsi que les Officiels de Match officiellement désignés étaient programmés aux lieu et heure prévus de la rencontre ;

→ **Attendu qu'il** en ressort que la rencontre ne s'est pas déroulée en raison de l'absence du club CS Birmouradrais pour participer à la rencontre sus citée .

→ **Attendu que** l'absence du club CS Birmouradrais est dû au fait que le club CS Birmouradrais ne s'est pas présenté délibérément à la rencontre

→ **Attendu qu'il** y a lieu de considérer que pour la rencontre de Championnat de Futsal ARB Tissemsilt – CS Birmouradrais , qu'il s'agit d'un forfait délibéré en Championnat Futsal U 16 Saison 2024-2025 de l'Equipe CS Birmouradrais

→ **Attendu qu'en** application du Règlement de Championnat de Futsal , « *Si une équipe d'un club déclare forfait délibérément, refuse de participer à une rencontre, refuse de continuer à prendre part à la rencontre ou abandonne le terrain, le club encourt les sanctions désignée .* »

→ **Attendu que** le club CS Birmouradrais encourt l'application de la sanction du Règlement de Championnat de Futsal ;

→ **Attendu qu'au** regard des dispositions de la Circulaire N°04 reprises par la circulaire N°40 du 26 Décembre 2024 émanant de la FAF , visée ci-après, traitant des sanctions prises par le Bureau Fédéral pour non déroulement des rencontres de Championnats de Futsal des Catégories de Jeunes énonçant que : « la non participation d'une Equipe constituant une entame d'une série de trois (03) Forfaits susceptibles de donner lieu à une défalcation d'un (01) point du rang du classement de Championnat de l'Equipe « Séniors » du CSA. en sus d'une Amende de 15.000,00 DA »

- Par ces motifs et de ce qui précède la Commission décide :

*** Match perdu par pénalité à l'Equipe CS Birmouradrais**

*** CS Birmouradrais : 3eme Forfait Enregistré**

Défalcation 1 pt (Catégorie Sénior)

*** CS Birmouradrais : Sanction Amende 15.000,00 DA**

08 --- Classement Catégorie U 16 - 6eme Journée --

Classement de la Compétition Nationale Futsal-- Catégorie U 16 - Saison 2024 – 2025 --- 7eme Journée

	GROUPE 1								
RANG	CLUBS	PTS	M.J	G	N	P	BP	BC	DIFF
1	JSM TLEMCEN	17	7	5	2	0	41	27	14
2	03 FA SBA	16	7	5	1	1	33	27	6
3	RC NAAMA	13	7	4	1	2	28	16	12
4	AEK TLEMCEN	12	7	4	0	3	28	19	9
5	*MHS ORAN	7	6	2	1	3	25	24	1
6	*OR ABADLA	7	6	2	1	3	10	11	-1
7	TS MAGHNIA	6	7	2	0	5	15	33	-18
8	OS TIGHENIF	0	7	0	0	7	16	39	-23

***NB : Résultat de la Rencontre MHS Oran – OR Abadla (Partie Arrêtée)
Sous Réserve de la Décision de la Commission de Discipline**

	GROUPE 2								
RANG	CLUBS	PTS	M.J	G	N	P	BP	BC	DIFF
1	MC ALGER	15	7	5	0	2	38	12	26
2	J SIDI MOUSSA	15	6	5	0	1	23	16	7
3	ARB TISSEMSILT	9	7	3	0	4	14	16	-2
4	UAM SAHEL	9	6	3	0	3	9	14	-5
5	US ROUIBA	9	7	3	0	4	14	27	-13
6	ES BOLOGHINE	6	6	2	0	4	13	18	-5
7	AF BOU ISMAIL	3	6	1	0	5	3	15	-12
8	CS BIR MOURAD RAIS	3	7	1	0	6	4	18	-14

Classement de la Compétition Nationale Futsal-- Catégorie U 16 -

Saison 2024 – 2025 --- 7eme Journée

	GROUPE 3								
RANG	CLUBS	PTS	M.J	G	N	P	BP	BC	DIFF
1	FC AKBOU	19	7	6	1	0	38	14	24
2	GALIA BBA	18	7	6	0	1	49	13	36
3	AC AUZIUM	14	7	4	2	1	34	20	14
4	MC BEJAIA	11	7	3	2	2	31	28	3
5	AT MSILA	10	7	3	1	3	32	27	5
6	AFRICAN BBA	3	7	1	0	6	13	36	-23
7	CF EL KSEUR	3	6	1	0	5	17	41	-24
8	HILAL BBA	0	6	0	0	6	6	41	-35

	GROUPE 4								
RANG	CLUBS	PTS	M.J	G	N	P	BP	BC	DIFF
1	RC AIN MLILA	18	6	6	0	0	52	6	46
2	C RAS EL AIN	13	6	4	1	1	32	12	20
3	AC GUELMA	9	6	3	0	3	15	15	0
4	EJ EL EULMA	7	6	2	1	3	16	26	-10
5	EN BATNA	4	6	1	1	4	7	23	-16
6	RC EL EULMA	4	6	1	1	4	12	36	-24
7	GAF SKIKDA	3	6	1	0	5	4	26	-22

Classement de la Compétition Nationale Futsal-- Catégorie U 16 -

Saison 2024 – 2025 --- 7eme Journée

	GROUPE 5								
RANG	CLUBS	PTS	M.J	G	N	P	BP	BC	DIFF
1	JSM DJAMAA	15	5	5	0	0	28	3	25
2	RC MEGHAIER	10	5	3	1	1	28	15	13
3	MC OUM MERIEM	7	5	2	1	2	10	23	-13
4	RC HASSANI AEK	6	5	2	0	3	13	18	-5
5	TS EL KSOUR	4	5	1	1	3	7	17	-10
6	CRM HASSI MESSAOUD	1	5	0	1	4	6	16	-10

	GROUPE 6								
RANG	CLUBS	PTS	M.J	G	N	P	BP	BC	DIFF
1	CSS GHARDAIA	15	5	5	0	0	17	4	13
2	CSN BOUNOURA	8	5	2	2	1	19	13	6
3	CM BERRIANE	7	6	2	1	3	12	20	-8
4	ESL MENIAA	5	6	1	2	3	10	18	_8
5	HBM CHAANBA	4	6	1	1	4	16	19	-3

2eme Tournoi – Futsal Féminin :

RESULTAT DES RENCONTRES CATEGORIE SENIORS 21 Février 2025

Lieu Hassi – Messaoud

<u>N°</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Rencontres</u>	<u>S C O R E</u>
01	Séniors	Wafa Hassi Messaoud – MAJD Batna	0 - 4
02	Séniors	CRA Temacine – MS El Khroub	0 - 0
05	Séniors	MS El Khroub – MAJD Batna	0 - 16
06	Séniors	CRA Temacine – Wafa Hassi Messaoud	N. J. // 0 - 3
09	Séniors	MAJD Batna – CRA Temacine	N. J. // 3 - 0
10	Séniors	Wafa Hassi Messaoud – MS El Khroub	5 - 1

**** N.B :** (Rencontre Non Jouée N.J) - Voir Traitement des Affaires

TRAITEMENT DES AFFAIRES - Catégorie Féminine Séniors –

Etude des Rencontres Non Jouées

Affaire N° 78 / D O C

Rencontre MAJD Batna – CR Temacine du 21.02.2025

Rencontre CR Témacine – Wafa Hassi Messaoud du 21.02.2025

→ **Attendu que** les rencontres Futsal Féminine Catégorie Séniors

Rencontre MAJD Batna – CR Temacine du 21.02.2025

Rencontre CR Témacine – Wafa Hassi Messaoud du 21.02.2025

, programmées le Vendredi 21.02.2025 ne se sont pas déroulées ; alors que les Equipes MAJD Batna et Wafa Hassi Messaoud

ainsi que les Officiels de Match officiellement désignés étaient programmés aux lieu et heure prévus de ces rencontres ;

→ **Attendu qu'**il en ressort que les rencontres ne se sont pas déroulées en raison de l'absence du club CR Temacine

→ **Attendu qu'**il y a lieu de considérer que pour les rencontres Féminine Catégorie Séniors

Rencontre MAJD Batna – CR Temacine du 21.02.2025

Rencontre CR Témacine – Wafa Hassi Messaoud du 21.02.2025

qu'il s'agit d'un forfait délibéré de l'Equipe CR Témacine

→ **Attendu qu'**en application de l'article 59- Alinéa 1 du Règlement de Championnat de Futsal , « Si une équipe d'un club déclare forfait délibérément, refuse de participer à une rencontre, refuse de continuer à prendre part à la rencontre ou abandonne le terrain, le club encourt les sanctions désignées »

→ **Attendu que** le club CR Témacine encourt l'application de la sanction de l'article 59 du Règlement de Championnat de Futsal ;

- **Par ces motifs et de ce qui précède la Commission décide :**

(Application de l'Article 59 du Règlement de Championnat de Futsal)

Matchs perdus par pénalité à l'Equipe CR Témacine pour en attribuer le gain du match aux Equipes MAJD Batna et Wafa Hassi Messaoud qui marquent un score de trois (03) buts à zéro (00) pour chacun d'eux

Classement Compétition Nationale Futsal - Féminin - Séniors

Saison 2024 – 2025 - -

GROUPE A

Rang	Clubs	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	MAJD Batna	13	5	4	1	0	37	1	36	
02	WAFA Hassi Messaoud	10	5	3	1	1	19	6	13	
03	MS El Khroub	1	3	0	1	2	1	21	-20	
04	CRA Temacine	1	5	0	1	4	0	29	-29	

NB : Les clubs MAJD Batna et WAFA Hassi Messaoud sont qualifiés au Tournoi Play Off

2eme Tournoi – Futsal Féminin :
RESULTAT DES RENCONTRES CATEGORIE « U 16 »
21 Février 2025

Lieu Hassi – Messaoud

N°	Catégorie	Rencontres	S C O R E
03	U 16	Wafa Hassi Messaoud - MAJD Batna	0 - 6
04	U 16	CRA Temacine - MS El Khroub	0 - 1
07	U 16	MS El Khroub – MAJD Batna	0 - 4
08	U 16	CRA Temacine - Wafa Hassi Messaoud	N. J. // 0 - 3
11	U 16	MAJD Batna – CRA Temacine	N. J. // 3 - 0
12	U 16	Wafa Hassi Messaoud - MS El Khroub	2 - 0

** **N.B** : (Rencontre Non Jouée N.J) - Voir Traitement des Affaires

TRAITEMENT DES A F F A I R E S - Catégorie Féminine U 16 –

Etude des Rencontres Non Jouées

Affaire N° 79 / D O C

Rencontre MAJD Batna – CR Temacine du 21.02.2025

Rencontre CR Témacine – Wafa Hassi Messaoud du 21.02.2025

→ **Attendu que** les rencontres Futsal Féminine Catégorie U16

Rencontre MAJD Batna – CR Temacine du 21.02.2025

Rencontre CR Témacine – Wafa Hassi Messaoud du 21.02.2025

, programmées le Vendredi 21.02.2025 ne se sont pas déroulées ; alors que les Equipes MAJD Batna et Wafa Hassi Messaoud ainsi que les Officiels de Match officiellement désignés étaient programmés aux lieu et heure prévus de ces rencontres ;

→ **Attendu qu'il** en ressort que les rencontres ne se sont pas déroulées en raison de l'absence du club CR Temacine

→ **Attendu qu'il** y a lieu de considérer que pour les rencontres Féminine Catégorie Séniors

Rencontre MAJD Batna – CR Temacine du 21.02.2025

Rencontre CR Témacine – Wafa Hassi Messaoud du 21.02.2025

qu'il s'agit d'un forfait délibéré de l'Equipe CR Témacine

→ **Attendu qu'en** application de l'article 59- Alinéa 1 du Règlement de Championnat de Futsal , « Si une équipe d'un club déclare forfait délibérément, refuse de participer à une rencontre, refuse de continuer à prendre part à la rencontre ou abandonne le terrain, le club encourt les sanctions désignées »

→ **Attendu que** le club CR Témacine encourt l'application de la sanction de l'article 59 du Règlement de Championnat de Futsal ;

- **Par ces motifs et de ce qui précède la Commission décide :**

(Application de l'Article 59 du Règlement de Championnat de Futsal)

Matchs perdus par pénalité à l'Equipe CR Témacine pour en attribuer le gain du match aux Equipes MAJD Batna et Wafa Hassi Messaoud qui marquent un score de trois (03) buts à zéro (00) pour chacun d'eux

Classement Compétition Nationale Futsal - Féminin - U 16 --

Saison 2024 – 2025 - ---

GROUPE A

Rang	Clubs	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	MAJD Batna	12	4	4	0	0	22	0	22	
02	WAFA Hassi Messaoud	6	4	2	0	2	5	15	-10	
03	MS El Khroub	3	3	1	0	2	1	6	-5	
04	CRA Temacine	0	3	0	0	3	0	7	-7	

NB : Les clubs **MAJD Batna** et **WAFA Hassi Messaoud** sont qualifiés au Tournoi Play Off

2eme Tournoi – Futsal Féminin :

RESULTAT DES RENCONTRES CATEGORIE SENIORS 22 Février 2025

Tournoi Bordj Bou Arréridj

<u>N°</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Rencontres</u>	<u>S C O R E</u>
01	Séniors	Amdjad Sétif – Amel Bordj Bou Arréridj	N. J. // 0 - 3
02	Séniors	JF El Khroub - USF Béjaia	6 - 2
05	Séniors	Amdjad Sétif – JF El Khroub	N. J. // 0 - 3
06	Séniors	Amel Bordj Bou Arréridj – USF Béjaia	1 - 10
09	Séniors	USF Béjaia – Amdjad Sétif	N. J. // 3 - 0
10	Séniors	JF El Khroub – Amel Bordj Bou Arréridj	10 - 3
13	Séniors	USF Béjaia – JF El Khroub	0 - 7
16	Séniors	Amel Bordj Bou Arréridj - Amdjad Sétif	N. J. // 3 - 0

**** N.B :** (Rencontre Non Jouée N.J) - Voir Traitement des Affaires

TRAITEMENT DES A F F A I R E S - Catégorie Féminine Séniors –

Etude des Rencontres Non Jouées du 22.02.2025

Affaire N° 80 / D O C

**Rencontre Amjad Sétif - Amel Bordj Bou Arréridj , Rencontre Amjad Sétif – JF El Khroub
Rencontre USFBéjaia-AmjadSétif,Rencontre Amel BordjBouArréridj–Amjad
Sétif**

→ **Attendu que** les rencontres Futsal Féminine Catégorie Séniors du 22.02.2025

Rencontre Amjad Sétif - Amel Bordj Bou Arréridj , Rencontre Amjad Sétif – JF El Khroub

Rencontre USF Béjaia - Amjad Sétif , Rencontre Amel Bordj Bou Arréridj - Amjad Sétif
programmées le Samedi 22.02.2025 ne se sont pas déroulées ; alors que les Equipes Amel Bordj Bou Arréridj , JF El Khroub , USF Béjaia ainsi que les Officiels de Match officiellement désignés étaient programmés aux lieu et heure prévus de ces rencontres ;

Attendu qu'il en ressort que les rencontres ne se sont pas déroulées en raison de l'absence du club Amjad Sétif

→ **Attendu qu'il** y a lieu de considérer que pour les rencontres Féminine Catégorie Séniors

Rencontre Amjad Sétif - Amel Bordj Bou Arréridj , Rencontre Amjad Sétif – JF El Khroub

Rencontre USF Béjaia - Amjad Sétif , Rencontre Amel Bordj Bou Arréridj - Amjad Sétif

qu'il s'agit d'un forfait délibéré de l'Equipe Amjad Sétif

→ **Attendu qu'en** application de l'article 59- Alinéa 1 du Règlement de Championnat de Futsal , « Si une équipe d'un club déclare forfait délibérément, refuse de participer à une rencontre, refuse de continuer à prendre part à la rencontre ou abandonne le terrain, le club encourt les sanctions désignées »

→ **Attendu que** le club AMJAD Sétif encourt l'application de la sanction de l'article 59 du Règlement de Championnat de Futsal ;

- **Par ces motifs et de ce qui précède la Commission décide :**

(Application de l'Article 59 du Règlement de Championnat de Futsal)

Matches perdus par pénalité à l'Equipe Amjad Sétif pour en attribuer le gain du match aux Equipes

Amel Bordj Bou Arréridj , JF El Khroub , USF Béjaia qui marquent un score de trois (03) buts à zéro (00) pour chacun d'eux

Classement Compétition Nationale Futsal - Féminin - Séniors

Saison 2024 – 2025 - -

GROUPE B

Rang	Clubs	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	JF El Khroub	18	6	6	0	0	59	5	54	
02	USF Béjaia	12	6	4	0	2	32	14	18	
03	AMEL Bordj Bou Arréridj	6	6	2	0	4	10	46	-36	
04	AMJAD Sétif	0	6	0	0	6	0	36	-36	

NB : Les clubs **JF El Kroub** et **USF Béjaia** sont qualifiés au Tournoi Play Off

2eme Tournoi – Futsal Féminin :

RESULTAT DES RENCONTRES CATEGORIE U 16

21 Février 2025

Bordj Bou Arréridj

<u>N°</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Rencontres</u>	<u>S C O R E</u>
03	U 16	AMDJAD Sétif – Amel Bordj Bou Arréridj	N. J. // 0 - 3
04	U 16	JF El Khroub - USF Béjaia	5 - 0
07	U 16	Amdjad Sétif – JF El Khroub	N. J. // 0 - 3
08	U 16	Amel Bordj Bou Arréridj - USF Béjaia	3 - 0
11	U 16	USF Béjaia – Amdjad Sétif	N. J. // 3 - 0
12	U 16	JF El Khroub – Amel Bordj Bou Arréridj	2 - 1
14	U 16	USF Béjaia - JF El Khroub	0 - 4
15	U 16	Amel Bordj Bou Arréridj – Amdjad Sétif	N. J. // 3 - 0

TRAITEMENT DES A F F A I R E S - Catégorie Féminine U 16 –

Etude des Rencontres Non Jouées du 22.02.2025

Affaire N° 81 / D O C

**Rencontre Amjad Sétif - Amel Bordj Bou Arréridj , Rencontre Amjad Sétif – JF El Khroub
Rencontre USFBéjaia-AmjadSétif,Rencontre Amel BordjBouArréridj–Amjad
Sétif**

→ **Attendu que** les rencontres Futsal Féminine Catégorie U 16 du 22.02.2025

Rencontre Amjad Sétif - Amel Bordj Bou Arréridj , Rencontre Amjad Sétif – JF El Khroub

Rencontre USF Béjaia - Amjad Sétif , Rencontre Amel Bordj Bou Arréridj - Amjad Sétif
programmées le Samedi 22.02.2025 ne se sont pas déroulées ; alors que les Equipes Amel Bordj Bou Arréridj , JF
El Khroub , USF Béjaia ainsi que les Officiels de Match officiellement désignés étaient programmés aux lieu et
heure prévus de ces rencontres ;

Attendu qu'il en ressort que les rencontres ne se sont pas déroulées en raison de l'absence du club Amjad Sétif

→ **Attendu qu'il** y a lieu de considérer que pour les rencontres Féminine Catégorie Séniors

Rencontre Amjad Sétif - Amel Bordj Bou Arréridj , Rencontre Amjad Sétif – JF El Khroub

Rencontre USF Béjaia - Amjad Sétif , Rencontre Amel Bordj Bou Arréridj - Amjad Sétif

qu'il s'agit d'un forfait délibéré de l'Equipe Amjad Sétif

→ **Attendu qu'en** application de l'article 59- Alinéa 1 du Règlement de Championnat de Futsal , « Si une équipe
d'un club déclare forfait délibérément, refuse de participer à une rencontre, refuse de continuer à prendre
part à la rencontre ou abandonne le terrain, le club encourt les sanctions désignées »

→ **Attendu que** le club AMJAD Sétif encourt l'application de la sanction de l'article 59 du Règlement de
Championnat de Futsal ;

- **Par ces motifs et de ce qui précède la Commission décide :**

(Application de l'Article 59 du Règlement de Championnat de Futsal)

Matches perdus par pénalité à l'Equipe Amjad Sétif pour en attribuer le gain du match aux Equipes

**Amel Bordj Bou Arréridj , JF El Khroub , USF Béjaia qui marquent un score de trois (03) buts à zéro (00) pour
chacun d'eux**

Classement Compétition Nationale Futsal - Féminin - U 16 --

Saison 2024 – 2025 -

GROUPE B

Rang	Clubs	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	JF El Khroub	18	6	6	0	0	24	1	21	
02	AMEL Bordj Bou Arréridj	9	6	3	0	3	10	8	2	
03	USF Béjaia	7	6	2	1	3	7	13	-6	
04	AMJAD Sétif	1	6	0	1	5	1	20	-19	

NB : Les clubs **JF El Kroub** et Amel **Bordj Bou Arreridj** sont qualifiés au Tournoi Play Off

2eme Tournoi – Futsal Féminin :

RESULTAT DES RENCONTRES CATEGORIE SENIORS 22.02.2025

ORAN

<u>N°</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Rencontres</u>	<u>S C O R E</u>
01	Séniors	Espérance Bab El Oued – Jaouharet CANASTEL	N. J. // 0 - 3
03	Séniors	Espérance Bab El Oued - CF Tenes	N. J.
05	Séniors	FC Akbou – Jaouharet CANASTEL	15 - 0
07	Séniors	Espérance Bab El Oued – FC Akbou	N. J. // 0 - 3.
09	Séniors	Jaouharet CANASTEL - CF Tenes	N. J. // 3 - 0
11	Séniors	CF Tenes – FC Akbou	N. J. // 0 - 3

TRAITEMENT DES AFFAIRES - Catégorie Féminine Séniors –

Etude des Rencontres Non Jouées du 22.02.2025

Affaire N° 82 / D O C

Rencontre Esp Bab El Oued – J Canastel ,

Rencontre Esp Bab El Oued – FC Akbou ,

→ **Attendu que** les rencontres Futsal Féminine Catégorie Séniors du 22.02.2025

Rencontre Esp Bab El Oued – J Canastel , Rencontre Esp Bab El Oued – FC Akbou ,
programmées le Samedi 22.02.2025 ne se sont pas déroulées ; alors que les Equipes – J Canastel et FC Akbou , ainsi que les Officiels de Match officiellement désignés étaient programmés aux lieu et heure prévus de ces rencontres ;

Attendu qu'il en ressort que les rencontres ne se sont pas déroulées en raison de l'absence du club Esp Bab El Oued

→ **Attendu qu'**il y a lieu de considérer que pour les rencontres Féminine Catégorie Séniors

Rencontre Esp Bab El Oued – J Canastel , Rencontre Esp Bab El Oued – FC Akbou ,
qu'il s'agit d'un forfait délibéré de l'Equipe Esp Bab El Oued

→ **Attendu qu'**en application de l'article 59- Alinéa 1 du Règlement de Championnat de Futsal , « *Si une équipe d'un club déclare forfait délibérément, refuse de participer à une rencontre, refuse de continuer à prendre part à la rencontre ou abandonne le terrain, le club encourt les sanctions désignées* »

→ **Attendu que** le club Esp Bab El Oued encourt l'application de la sanction de l'article 59 du Règlement de Championnat de Futsal ;

- **Par ces motifs et de ce qui précède la Commission décide :**

(Application de l'Article 59 du Règlement de Championnat de Futsal)

Matches perdus par pénalité à l'Equipe Esp Bab El Oued pour en attribuer le gain du match aux Equipes J Canastel et FC Akbou qui marquent un score de trois (03) buts à zéro (00) pour chacun d'eux

Classement Compétition Nationale Futsal - Féminin - Séniors

Saison 2024 – 2025 - -

GROUPE C

Rang	Clubs	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	CF Akbou	16	6	5	1	0	20	1	19	
02	Jaouharet Canastel	7	5	2	1	2	8	10	-2	
03	CF Ténés	3	5	1	0	4	2	13	-11	
04	Espérance Bab El Oued	0	4	0	0	4	0	12	-12	

NB : Les clubs **CF Akbou** et **J Canastel** sont qualifiés au Tournoi Play Off

2eme Tournoi – Futsal Féminin :
RESULTAT DES RENCONTRES CATEGORIE U 16 du 22.02.2025

Oran

<u>N°</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Rencontres</u>	<u>S C O R E</u>
02	U 16	Espérance Bab El Oued - Jaouharet CANASTEL	N. J. // 0 - 3
04	U 16	Espérance Bab El Oued - CF Tenes	N. J.
06	U 16	FC Akbou - Jaouharet CANASTEL	1 - 1
08	U 16	Espérance Bab El Oued - FC Akbou	N. J. // 0 - 3
10	U 16	Jaouharet CANASTEL - CF Tenes	N. J. // 3 - 0
12	U 16	CF Tenes - FC Akbou	N. J. // 0 - 3

T R A I T E M E N T D E S A F F A I R E S - Catégorie Féminine U 16 –

Etude des Rencontres Non Jouées du 22.02.2025

Affaire N° 83 / D O C

Rencontre Esp Bab El Oued – J Canastel ,

Rencontre Esp Bab El Oued – FC Akbou ,

→ **Attendu que** les rencontres Futsal Féminine Catégorie U 16 du 22.02.2025

Rencontre Esp Bab El Oued – J Canastel , Rencontre Esp Bab El Oued – FC Akbou ,
programmées le Samedi 22.02.2025 ne se sont pas déroulées ; alors que les Equipes – J Canastel et FC Akbou , ainsi que les Officiels de Match officiellement désignés étaient programmés aux lieu et heure prévus de ces rencontres ;

Attendu qu'il en ressort que les rencontres ne se sont pas déroulées en raison de l'absence du club Esp Bab El Oued

→ **Attendu qu'**il y a lieu de considérer que pour les rencontres Féminine Catégorie Séniors

Rencontre Esp Bab El Oued – J Canastel , Rencontre Esp Bab El Oued – FC Akbou ,
qu'il s'agit d'un forfait délibéré de l'Equipe Esp Bab El Oued

→ **Attendu qu'**en application de l'article 59- Alinéa 1 du Règlement de Championnat de Futsal , « *Si une équipe d'un club déclare forfait délibérément, refuse de participer à une rencontre, refuse de continuer à prendre part à la rencontre ou abandonne le terrain, le club encourt les sanctions désignées* »

→ **Attendu que** le club Esp Bab El Oued encourt l'application de la sanction de l'article 59 du Règlement de Championnat de Futsal ;

- **Par ces motifs et de ce qui précède la Commission décide :**

(Application de l'Article 59 du Règlement de Championnat de Futsal)

Matches perdus par pénalité à l'Equipe Esp Bab El Oued pour en attribuer le gain du match aux Equipes J Canastel et FC Akbou qui marquent un score de trois (03) buts à zéro (00) pour chacun d'eux

TRAITEMENT DES AFFAIRES - Catégorie Féminine Séniors –

Etude des Rencontres Non Jouées du 22.02.2025

Affaire N° 84 / D O C

Rencontre J Canastel - CF Ténés,

Rencontre CF Ténés – FC Akbou ,

→ **Attendu que** les rencontres Futsal Féminine Catégorie Séniors du 22.02.2025

Rencontre J Canastel - CF Ténés , Rencontre CF Ténés– FC Akbou ,
programmées le Samedi 22.02.2025 ne se sont pas déroulées ; alors que les Equipes J Canastel et FC Akbou , ainsi que les Officiels de Match officiellement désignés étaient programmés aux lieu et heure prévus de ces rencontres ;

Attendu qu'il en ressort que les rencontres ne se sont pas déroulées en raison de l'absence du club CF Ténés

→ **Attendu qu'**il y a lieu de considérer que pour les rencontres Féminine Catégorie Séniors

Rencontre J Canastel- CF Ténés , Rencontre CF Ténés – FC Akbou ,
qu'il s'agit d'un forfait délibéré de l'Equipe CF Ténés

→ **Attendu qu'**en application de l'article 59- Alinéa 1 du Règlement de Championnat de Futsal , « *Si une équipe d'un club déclare forfait délibérément, refuse de participer à une rencontre, refuse de continuer à prendre part à la rencontre ou abandonne le terrain, le club encourt les sanctions désignées* »

→ **Attendu que** le club CF Ténés encourt l'application de la sanction de l'article 59 du Règlement de Championnat de Futsal ;

- **Par ces motifs et de ce qui précède la Commission décide :**

(Application de l'Article 59 du Règlement de Championnat de Futsal)

Matches perdus par pénalité à l'Equipe CF Ténés pour en attribuer le gain du match aux Equipes J Canastel et FC Akbou qui marquent un score de trois (03) buts à zéro (00) pour chacun d'eux

TRAITEMENT DES AFFAIRES - Catégorie Féminine U 16 –

Etude des Rencontres Non Jouées du 22.02.2025

Affaire N° 84 / D O C

Rencontre J Canastel - CF Ténés,

Rencontre CF Ténés – FC Akbou ,

→ **Attendu que** les rencontres Futsal Féminine Catégorie U 16 du 22.02.2025

Rencontre J Canastel - CF Ténés , Rencontre CF Ténés– FC Akbou ,
programmées le Samedi 22.02.2025 ne se sont pas déroulées ; alors que les Equipes J Canastel et FC Akbou , ainsi que les Officiels de Match officiellement désignés étaient programmés aux lieu et heure prévus de ces rencontres ;

Attendu qu'il en ressort que les rencontres ne se sont pas déroulées en raison de l'absence du club CF Ténés

→ **Attendu qu'**il y a lieu de considérer que pour les rencontres Féminine Catégorie Séniors

Rencontre J Canastel- CF Ténés , Rencontre CF Ténés – FC Akbou ,
qu'il s'agit d'un forfait délibéré de l'Equipe CF Ténés

→ **Attendu qu'**en application de l'article 59- Alinéa 1 du Règlement de Championnat de Futsal , « *Si une équipe d'un club déclare forfait délibérément, refuse de participer à une rencontre, refuse de continuer à prendre part à la rencontre ou abandonne le terrain, le club encourt les sanctions désignées* »

→ **Attendu que** le club CF Ténés encourt l'application de la sanction de l'article 59 du Règlement de Championnat de Futsal ;

- **Par ces motifs et de ce qui précède la Commission décide :**

(Application de l'Article 59 du Règlement de Championnat de Futsal)

Matches perdus par pénalité à l'Equipe CF Ténés pour en attribuer le gain du match aux Equipes J Canastel et FC Akbou qui marquent un score de trois (03) buts à zéro (00) pour chacun d'eux

Classement Compétition Nationale Futsal - Féminin - U 16 --
Saison 2024 – 2025 -

GROUPE C

Rang	Clubs	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	CF Akbou	18	6	6	0	0	66	0	66	
02	Jaouharet Canastel	6	5	2	0	3	9	39	-30	
03	CF Ténés	3	5	1	0	4	4	15	-11	
04	Espérance Bab El Oued	0	4	0	0	4	0	31	-31	

NB : Les clubs **CF Akbou** et **J Canastel** sont qualifiés au Tournoi Play Off

02 Programme des Rencontres Reprogrammées – Catégorie U 16 --

02 - - Programme des Rencontres de la Compétition Nationale

Futsal – Catégorie U 16 – 7eme Journée --

Vendredi 28 Fevrier 2025

N° Match	Groupe 2		
123	ES BOLOGHINE	AF BOU ISMAIL	
125	J SIDI MOUSSA	UAM SAHEL	

N° Match	Groupe 3		
129	HF BBA	CF EL KSEUR	é

11 - Note aux Clubs -

« Règlement du Championnat de Futsal »

Article 66 : Classement

Classement des équipes :

- A. L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points est déclarée championne.
- B. **En cas d'égalité de points entre deux équipes** ou plus, au terme du classement final, les équipes seront départagées selon l'ordre des critères suivants :
- **Le plus grand nombre de points** obtenus par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées ;
 - **La meilleure différence de buts obtenue** par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées ;
 - **La meilleure différence de buts obtenue** par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la **phase aller** ;
 - **Le plus grand nombre de buts marqués** par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la **phase aller** ;
 - **Le plus grand nombre de buts marqués** par une équipe sur l'ensemble des **matchs joués à l'extérieur** par les équipes concernées lors de la **phase aller** ;
 - **En cas d'égalité** concernant tous les critères ci-dessus, un **match d'appui** avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé par la ligue sur terrain neutre.

Pour le classement des équipes dans plusieurs groupes d'une même division ou d'une même division dans des groupes différents, il y a lieu de se référer aux dispositions du règlement des championnats de Football Amateur.

Article 68 : Modalités d'Accession et de Rétrogradation

1. Avant le début de chaque saison sportive, la ligue publie sur son bulletin officiel et sur son site internet, les modalités d'accession et la rétrogradation telles qu'établies par la Fédération Algérienne de Football.
2. Un club relégué sportivement ne peut en aucun cas être repêché ou remplacé par un autre club.

Horaire des Rencontres au cours du mois de Ramadhan 1446

Du 1er au 30 Mars 2025

En Relation avec le début du Mois sacré de Ramadhan 1446 , la Ligue Nationale de Futsal

informe l'ensemble des clubs de Futsal que l'ensemble des Rencontres de Futsal durant cette période , seront soumises au strict respect du programme suivant :

1 / Catégorie Séniors :

La programmation de toutes les rencontres doivent se dérouler uniquement durant l'après midi ou en soirée .

Il sera strictement interdit de programmer une rencontre de futsal le matin .

Les rencontres qui seront programmées durant la période de l'après midi doivent débuter à 15 h 00 ou au maximum à 15 h 30 .

Les rencontres qui seront programmées durant la période de la soirée doivent débuter à 22 h 00 ou au maximum à 22 h 30 .

Il ne sera accepté aucun horaire précédant ou au-delà de ces horaires exigés.

2 / Catégorie U 16 :

Il ne sera programmé qu'une journée de compétition pour cette catégorie U 16 durant le mois de Ramadhan qui se déroulera le 14 / 15 Mars 2025 en relation avec le 2eme Tour de la compétition :

- au Titre de Champion pour les clubs classés de la 1ere à la 4eme place
- au Classement Final pour les clubs classés de la 5eme à la 8eme place

Les rencontres doivent être programmées durant la période de la soirée et débuter à 22 h00 . **Il ne sera accepté aucun horaire précédant ou au-dela de cet horaire .**

Par ailleurs , pour les rencontres regroupant deux équipes d'une même commune ou d'une même wilaya et au cas de l'impossibilité de programmer leur rencontre en fin de semaine selon les horaires prescrits . Il leur sera autorisé de programmer leur rencontre le Dimanche 16 Mars 2025 en fonction de l'horaire exigé précédemment .

Ainsi que pour le cas , des rencontres qui regrouperont deux équipes de deux différentes Wilayates et au cas de l'impossibilité de programmer leur rencontre le 14 / 15 Mars 2025 en raison de l'accumulation de la programmation , il leur sera autorisé de programmer leur rencontre le Vendredi 21 Mars 2025 selon les horaires prescrits , exigé précédemment ou le Samedi 22 Mars 2025 en après midi uniquement selon l'horaire de 15 h 00 ou au maximum 15 h 30 .

Mr ADDI Abderahmane
Président
de la Commission de l'Organisation des Compétitions

